



Extrait du Education et Devenir

<http://educationetdevenir.fr/spip.php?article795>

Un nouveau décret statutaire pour les personnels de direction

- Actualités et Contributions - L'actualité vue par E&D -

Date de mise en ligne : lundi 6 août 2012

Copyright © Education et Devenir - Tous droits réservés

Un nouveau décret statutaire pour les personnels de direction

Un décret applicable au 4 août modifie le statut des personnels de direction et deux textes instituent une nouvelle indemnité. Ainsi est créée "l'indemnité de fonctions, de responsabilités et de résultats" (IF2R) en lieu et place de la batterie de primes existantes. Le corps est ouvert aux fonctionnaires d'autres ministères et aux ressortissants de la communauté européenne. Mais il voit sa gestion davantage décentralisée. La titularisation et l'avancement sont confiés aux recteurs. On est là dans la suite des mesures Chatel...

la suite :

<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2012/08/06082012Article634798325918759433.aspx>